

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 novembre 2006

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

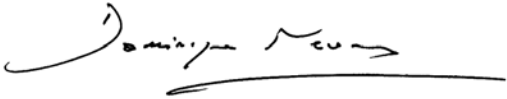
Re: Dossier RDÉ R-3610-2006.
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution.
Preuve de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Suite aux commentaires déposés hier soir par la *Coalition canadienne d'énergie géothermique (CCÉG)*, nous retirons de la preuve la partie de la pièce CETAF-AQLPA-SÉ-2 Document 1 qui traite de l'ébauche du projet de certification de la CCÉG et déposerons à cette fin une version élaguée de cette pièce.

Les présentes intervenantes comprennent que le projet de la CCEG n'est qu'une version préliminaire. Elles réitèrent leur appui et leur volonté continue de collaboration à la démarche en cours. Les présentes intervenantes soulignent aussi l'importance qu'elles attachent aux modalités futures qui régiront la géothermie dans le PGEÉ d'Hydro-Québec et aux conditions d'accès qui seront posées à cet égard.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*,
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.